

MON LIVRET D'ACCUEIL PATIENT

ENSEMBLE, POUR VIVRE MIEUX AVEC L'INSUFFISANCE RÉNALE



Association pour la prévention et le
traitement de l'insuffisance rénale en
Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

UNITÉ DE DIALYSE DE DUMBÉA-SUR-MER
TEL : 25.72.81
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

BIENVENUE À



Le mot du Directeur

Bienvenue à toutes et à tous,

Vivre avec une maladie des reins change le quotidien. C'est pourquoi l'ATIR a fait le choix d'être présente partout : du Nord au Sud de la Calédonie, dans les îles et jusqu'à Wallis et Futuna. Notre priorité est de vous soigner au plus près de votre maison, pour que vous restiez entourés de vos proches.

Chez nous, la qualité des soins est essentielle, mais l'écoute l'est tout autant. Nos équipes médicales, infirmières et administratives sont là pour vous accompagner avec gentillesse et respect à chaque étape.

Ce livret a été écrit pour vous. Il explique simplement comment va se passer votre traitement et quels sont vos droits. N'hésitez pas à nous poser des questions : votre bien-être est notre priorité et nous serons toujours attentifs à vos besoins.



Atir.asso

Nicolas Darsaut
Directeur de l'ATIR



QUI SOMMES-NOUS ?

L'ATIR (Association loi 1901, créée en 1992 par des néphrologues calédoniens) assure le suivi et le traitement de l'insuffisance rénale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Elle travaille en collaboration avec le CHT et l'U2NC pour garantir une prise en charge optimale des patients, avec l'agrément des autorités sanitaires.



43 Boulevard Joseph Wamytan

– 98 830 Dumbéa

Tél. : 28 25 38

Mail : contact@atir.asso.nc

Secrétariat médical :

Tél. : 25 72 81

Mail : secmed@atir.asso.nc



L'Atir propose des soins de proximité dispensés par un  pluridisciplinaire complète (médicale, soignante, technique et administrative) qui est mobilisée pour vous accompagner.

Les unités de soins sont réparties sur les territoires pour garantir un accès aux soins au plus proche du lieu de vie.

Notre objectif : Garantir la meilleure qualité de soins possible au plus proche des patients.

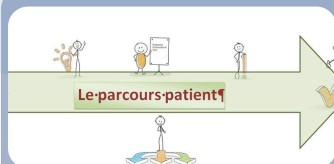
Scannez -moi



[Atir.asso](https://atir.asso.nc)

Sommaire :

1. Comprendre ma prise en charge



2. Mon parcours de Soins

3. L'équipe qui s'occupe de moi



Quels sont
mes droits
et devoirs ?

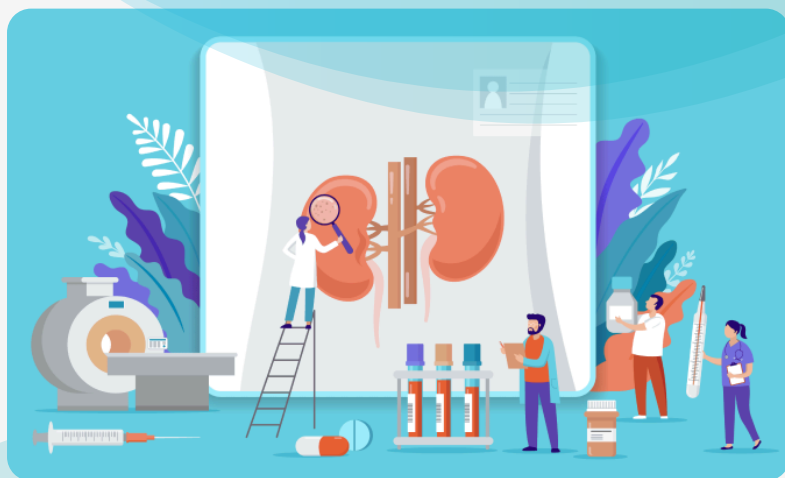
4. Mes Droits, Mes Devoirs et la Charte Patient

Mon Espace Personnel



*“La force c’est de pouvoir regarder la douleur en face, lui sourire
Et de continuer malgré ses coups à se tenir debout.”
Citation anonyme*

Comprendre ma prise en charge

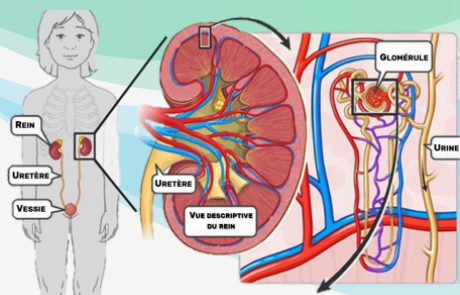


« Être informé, c'est choisir. Comprendre sa prise en charge, c'est exercer pleinement son autonomie. » Jean-François Mattei

LES REINS

À QUOI SERVENT NOS REINS ?

Ils éliminent les déchets présents dans notre sang (urée, créatine...) et l'excès d'eau par les urines.



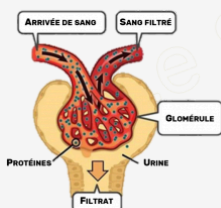
FONCTION N°1 :
FILTRATION DU SANG

FONCTION N°2 :
MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE
HYDRIQUE

FONCTION N°3 :
RÉGULATION DES SELS
MINÉRAUX

FONCTION N°4 :
RÉGULATION DE LA
TENSION ARTÉRIELLE ET
PRODUCTION D'E.P.O.

FONCTION N°5 :
MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE
ACIDO-BASIQUE



L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE ?

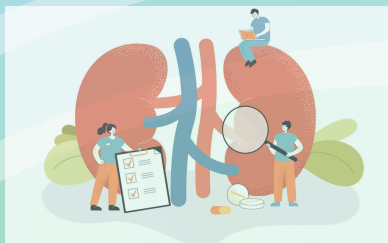
Les analyses de sang et d'urine prescrites par votre médecin montrent l'état de santé de vos reins. Un suivi régulier avec le néphrologue, un traitement médicamenteux et un parcours de soin adapté permettent de ralentir l'évolution de l'insuffisance rénale. La dégradation de la fonction rénale est évaluée en stade.

Aux stade 4 et 5, les reins sont abîmés de façon définitive et ne nettoient plus correctement votre sang. Il devient nécessaire d'envisager un traitement qui remplace le travail des reins : la dialyse et/ou la greffe.

Nous déterminons ensemble la modalité de soins qui vous convient le mieux, en respectant vos choix.



+ d'info :



**Vidéo : dépister la
maladie rénale**

OÙ SE FAIT LE TRAITEMENT ?

Le lieu de soin dépend du type de prise en charge.

Il peut se faire :

en unité de soin

- UHP : Unité d'Hémodialyse de Proximité
- UDM : Unité de Dialyse Médicalisée
- Centre Lourd

à la maison :

- La dialyse péritonéale.

VOTRE ORIENTATION DÉPEND DE :

- votre état de santé (décision médicale)
- votre choix
- votre lieu de vie
- des places disponibles

L'ENDROIT OÙ VOUS FAITES VOTRE DIALYSE PEUT CHANGER DANS CERTAINES SITUATIONS :

- **Votre santé change** : Si le médecin néphrologue détecte que votre état de santé ou votre autonomie le nécessite.
- **Vous le demandez** : Vous pouvez demander un changement (définitif ou temporaire), il faudra l'avis du médecin et qu'il y ait de la place dans la nouvelle unité. La mobilité en dialyse, c'est possible, même pour des vacances ! Il faut juste anticiper.
- **Problèmes d'organisation** : S'il y a un imprévu, un souci technique ou encore un problème de fonctionnement dans l'unité où vous allez habituellement.

Vous êtes consulté à chaque fois que la question de votre orientation se pose. C'est ensemble que les décisions se prennent, après vous avoir éclairé en toute transparence.



DIALYSE EN UNITÉ DE SOIN

HÉMODIALYSE

Réalisée dans une unité dédiée, effectuée par des infirmiers spécialisés.

QU'EST CE QUE C'EST ?

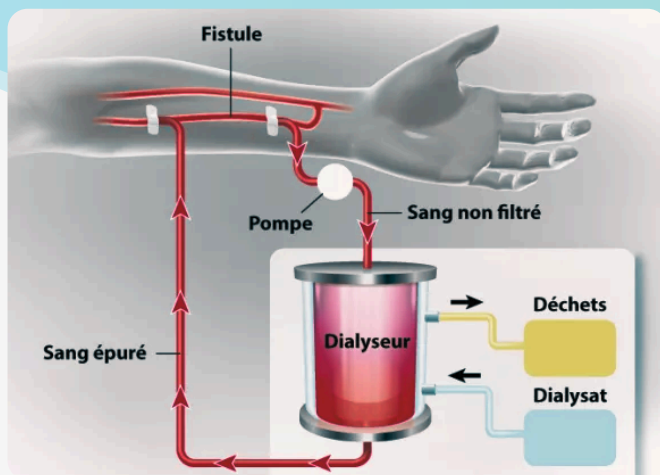
Cette technique nettoie votre sang hors du corps grâce une machine (le générateur) et à un filtre spécial (le dialyseur) qui "remplace" le rein. Ce traitement se fait dans une unité d'hémodialyse.



Durée : 4h30 en moyenne



Fréquence : 3 fois par semaine 1 jour sur 2



Lors de votre séance d'hémodialyse, les infirmiers branchent le circuit du sang à la machine via votre abord vasculaire (soit un cathéter de dialyse soit avec 2 aiguilles dans le bras.). Les infirmiers assurent une surveillance tout au long de la séance pour votre sécurité (tension, rythme cardiaque, bon fonctionnement de la machine et positionnement des aiguilles).

A l'Atir, votre séance se fait dans une salle collective.



Vidéo : + d'info





DIALYSE PÉRITONÉALE

Réalisée à domicile en autonomie par le patient ou avec l'aide d'un membre de la famille ou d'un infirmier libéral. En journée ou la nuit.

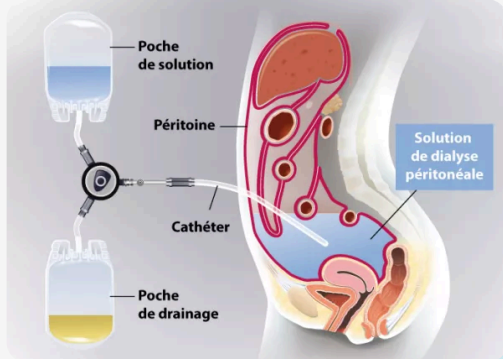
QU'EST CE QUE C'EST ?

Au lieu d'utiliser une machine externe pour filtrer votre sang, cette méthode utilise une membrane naturelle de votre ventre (le péritoine) pour faire le nettoyage.

Il existe 2 méthodes :

MANUELLE

La DPCA (Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire) : Vous effectuez vous-même 3 à 4 échanges (vidange et remplissage des poches) répartis dans la journée, en dehors des manipulations, vous n'êtes pas relié à une poche.



Vidéo : + d'info



Durée : Dépend de la prescription et du nombre d'échanges programmé



Fréquence : 5 à 6 fois par semaine (la nuit en machine)

AUTOMATISÉE

La DPA (Dialyse Péritonéale Automatisée) : gérée par une machine (un "cycleur"). Les échanges se font la nuit, pendant que vous dormez grâce au branchement de votre cathéter de dialyse à la machine.



Vous n'êtes jamais seul : Choisir la dialyse péritonéale implique une formation complète pour vous (et/ou un proche et/ou infirmier). L'équipe soignante de l'ATIR vous forme, vous accompagne et reste disponible pour toutes vos questions afin de garantir votre sécurité et votre confort à domicile.

Tous les mois, vous bénéficiez d'une consultation médicale dans l'unité la plus proche de chez vous. En cas de soucis, vous pouvez contacter une astreinte infirmière 24h/24.



LA GREFFE

Si vous êtes candidat à une greffe de rein, l'ATIR vous accompagne dans cette démarche. La greffe est le meilleur traitement possible pour l'insuffisance rénale. Elle peut se faire suite à un don fait par un proche vivant ou bien un don venant d'une personne décédée si vous êtes inscrit sur une liste d'attente.

Le Don du Vivant :

- **Principe** : Une personne de votre entourage (un proche) souhaite vous donner un de ses reins.
- **Procédure** : De nombreux examens sont réalisés pour s'assurer que le donneur est compatible et en bonne santé.
- **Lieu** : La greffe peut être réalisée en Nouvelle-Calédonie ou en France (Métropole).

L'Inscription sur Liste d'Attente :

Vous pouvez être aussi inscrit sur une liste d'attente pour recevoir un rein d'un donneur décédé après un bilan de santé complet. Les délais d'attente peuvent être longs. Vous serez inscrit sur la liste d'attente proche de chez vous.



Vidéo : + d'info





LEXIQUE

Urée / Créatinine : Ce sont les principaux déchets qui s'accumulent dans votre corps lorsque vos reins sont malades.

Dialyseur : C'est le filtre artificiel qui nettoie votre sang pendant une séance d'hémodialyse.

Péritoine : C'est la membrane naturelle qui se trouve à l'intérieur de votre ventre et qui sert de filtre pour la dialyse péritonéale.

Hémodialyse : Le traitement de dialyse qui se fait à l'extérieur du corps avec une machine (dans une unité).

Dialyse Péritonéale : Le traitement de dialyse qui se fait à la maison en utilisant une poche de liquide dans le ventre.

Greffe (de rein) : C'est le remplacement de vos reins malades par un rein sain (qui vient d'un donneur).

Don du Vivant : C'est le fait de recevoir un rein d'un proche (famille, ami) qui est encore en vie.

Candidat Compatible : C'est un patient dont l'état de santé permet de recevoir un rein d'un donneur.

Unité d'Affectation : C'est l'unité de dialyse (UDM, UHP ou Centre Lourd) où vous êtes officiellement inscrit pour vos traitements réguliers.

Consentement Éclairé : C'est votre accord écrit et signé qui prouve que vous avez été informé de tous les détails du traitement et que vous l'acceptez.



Mon parcours de Soins



*« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas. »
Lao Tseu*

MON PARCOURS EN DIALYSE

ETAPE PAR ETAPE

Étape 1 : La Préparation (Avant le transfert)

L'ATIR et le centre **hospitaliser** (CHT, Clinique ou Agence de santé de Wallis et Futuna) s'organisent en coulisses pour préparer votre dossier en vue de votre arrivée.

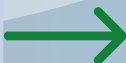


Étape 2 : L'Arrivée Administrative

C'est le jour de votre arrivée ! On vérifie votre identité, vos coordonnées, et on met à jour votre dossier médical.

vous rencontrez :

Les Assistants Médicaux et le Personnel Administratif.



Étape 3 : L'Accueil par le Cadre de soin, un moment clé :

C'est le moment de discuter de votre traitement avec votre famille si elle est présente. Si vous ne l'avez pas déjà reçu, on vous remet et on vous explique ce Livret d'Accueil.

vous rencontrez :

Le Cadre de Santé (CDS)



Étape 4 : Le Premier Soins et l'Unité

On vous installe à votre poste de dialyse.

L'équipe soignante s'occupe de vous et le médecin valide les premières prescriptions. vous rencontrez :

Les Infirmiers (IDE), les agents **spécialisés et le Médecin Néphrologue.**



Étape 5 : Les Spécialistes

Dès les premiers jours, vous rencontrez des spécialistes qui vont vous accompagner au quotidien pour les suivis psychologique, nutritionnel et social, le projet greffe, l'éducation thérapeutique.

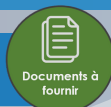


Étape 6 : Votre Unité Définitive

Une fois toutes ces étapes validées, si vous êtes en hémodialyse, vous êtes officiellement orienté vers votre unité de traitement régulière pour vos séances. Pour la dialyse péritonéale, vous entamez votre éducation à cette technique

LA PARTIE ADMINISTRATIVE DE VOTRE ADMISSION

DOCUMENTS A FOURNIR



Pour bien préparer votre séjour parmi nous et faciliter vos démarches administratives, voici les éléments utiles à rassembler :

- Pièce identité (Carte identité/Passeport)
- Vos carte de Prise en charge à jour : CAFAT (100%), Aide Médicale, Mutuelle.
- Votre adresse actuelle et vos coordonnées (téléphone, email).
- Les adresses et coordonnées des personnes qui vous accompagnent dans votre suivi (médecin traitant, infirmier libéral, personne à prévenir...)

Important : En cas de changement (adresse, téléphone, situation...), signalez le rapidement au secrétariat médical ou à l'équipe soignante de votre unité.

FORMALITÉS ET DOCUMENTS À SIGNER



Une fois votre enregistrement effectué, le **cadre santé** prendra le temps de revoir avec vous les points suivants pour finaliser votre dossier :

Ce que nous vous remettons :

- Votre Livret d'accueil.
- Explication et remise du formulaire de désignation de personne de confiance.
- Le formulaire d'information "Projet Reindez-vous Santé".

Ce que nous complétons ensemble :

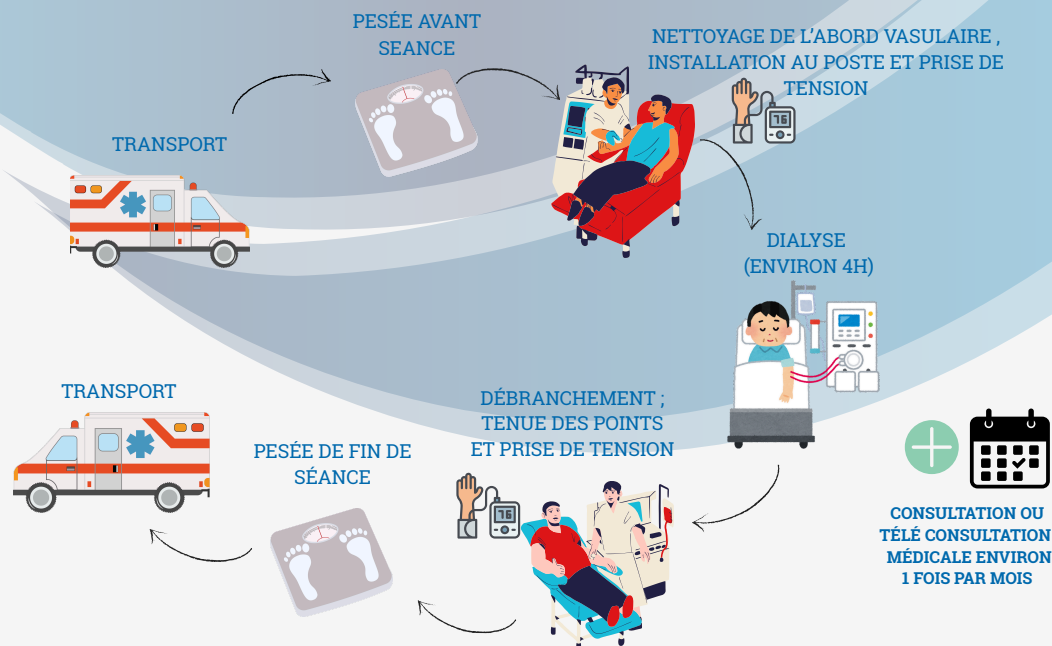
- Les formulaires d'accueil (pour votre dossier médical informatisé notamment).
- Le formulaire pour les examens sérologiques réguliers à effectuer.
- Le formulaire d'affectation à votre unité et/ou contrat d'engagement.

TRANSPORT



Pour faciliter l'organisation de vos transports, nous vous fournissons une liste de compagnies d'ambulance. Vous pourrez ainsi contacter directement celle de votre choix. Si vous êtes autonome et que votre santé le permet, vous pouvez également venir avec votre véhicule personnel.

MA SÉANCE D'HÉMODIALYSE



POINTS CLÉS

Avant la séance :

- Se peser.
- Laver mains et fistule avant de rejoindre le poste.
- Séance de 4 à 5 heures (selon prescription).
- Aides pour réduire la douleur disponibles.



Vidéo : + d'infos

Après la séance :

- Débranchement après le temps de dialyse prescrit.
- Appuyer 10 min sur les points de ponction.
- Hygiène des mains avant de partir.
- Une collation fournie.
- Retour à domicile (ambulance possible). le chauffeur vient vous chercher dans la salle d'attente.



Vidéo : poids sec

Accompagnement :

- Rencontre avec le cadre de soins lors de la première séance et à chaque fois que vous en avez besoin sur rendez-vous.

A SAVOIR

L'infirmier vous installe à un poste à chaque séance. Le générateur d'hémodialyse peut changer d'une séance à l'autre, mais le traitement reste le même. Pas d'inquiétude !

L'infirmier est à l'écoute, parlez lui de comment vous vous sentez ici ou à la maison.

Chaque séance d'hémodialyse commence et se termine par une pesée. Cela permet de savoir combien d'eau votre corps a gardé et de programmer la machine pour que vous ressortiez au poids idéal appelé POIDS SEC. Essayez de ne pas prendre plus de 5% de votre poids entre deux séances (ex : 70 kg → max +3,5 kg). Si vous prenez trop d'eau, la dialyse peut être plus difficile (risque de crampes, fatigue ou baisse de tension).

L'ordre du branchement

L'ordre de branchement n'est pas déterminé par l'ordre d'arrivée en ambulance. C'est l'équipe soignante qui le détermine en fonction des critères suivants : durée prescrite de dialyse, précautions ou état de santé, examens ou hospitalisation en cours de séance, temps de trajet pour les patients de brousse notamment. Vous avez une question ? Parlez-en à nos équipes soignantes.

Examen biologique

Des analyses de sang sont faites chaque mois pendant vos séances de dialyse. Si vous devez faire des prises de sang en dehors de la dialyse, pensez à prévenir que vous êtes dialysé pour ne pas piquer le bras où se trouve la fistule.

Les boissons et les soupes

- **Si vous n'urinez plus :** limitez-vous à environ 750 ml maximum par jour.
- **Si vous urinez encore :** 750 ml par jour, + la même quantité que ce que vous urinez dans la journée. Ex : si vous urinez l'équivalent d'un verre, vous pouvez boire 750 ml + l'équivalent d'un verre.

Collation

Une collation légère est permise avant la dialyse **à condition de rester raisonnable sur les quantités.** Cela peut être l'occasion de consommer des aliments normalement interdits (banane, raisin, chocolat...). **Pensez à toujours valider ce choix auprès de l'équipe soignante, en particulier notre expert nutrition.**



CONSEIL HÉMODIALYSE

SURVEILLANCE DE MA FISTULE



Votre fistule est votre ligne de vie. La protéger est une priorité. Voici quelques gestes simples à adopter :

- Touchez votre fistule chaque jour avec précaution et sentez un petit frémissement* sous vos doigts près de la cicatrice. C'est le thrill. Cela est bon signe et cela montre une bonne circulation du sang dans la fistule.
- Ne prenez pas la tension artérielle sur ce bras.
- Ne laissez pas piquer votre fistule en dehors des séances de dialyse.
- Évitez de dormir sur le bras avec la fistule.
- Ne soulevez pas de poids lourds.
- Ne portez pas de bijoux sur ce bras (montre, bracelet, etc.).
- Faites attention en jardinant : portez des gants et évitez les outils dangereux comme la barre à mine.
- Si vous avez des douleurs, si le bras est rouge, gonflé ou si vous ne sentez plus le frémissement, prévenez votre équipe de dialyse sans tarder.

ALIMENTATION



Fiche recette

Nos experts en nutrition vous donneront des conseils sur ce que vous pouvez manger et boire. Scanner le QR code pour en savoir plus, ou bien parlez en avec nos équipes soignantes.



Pour aller plus loin

LES CRAMPES

Des crampes peuvent arriver en cours et en dehors des dialyses. Pour les prévenir, des gestes simples améliorent la circulation et réduisent les tensions.

- Prenez une douche froide en dirigeant l'eau du bas vers le haut, sur le mollet. Terminez avec un jet d'eau un peu plus chaude pour détendre les muscles.
- Faites des mouvements de pédalage avec vos jambes chaque soir avant de vous coucher.
- Mettez un coussin sous vos mollets et vos pieds pour dormir. Cela aide la circulation sanguine pendant la nuit.

Parlez en à nos équipes, ils peuvent adapter certains paramètres sur la machine et vous donner des conseils.

MON ÉDUCATION EN DIALYSE PÉRITONÉALE



La formation a lieu en journée, du lundi au vendredi.
La durée de la formation est adaptée à votre projet de dialyse.

À VOTRE ARRIVÉE



- Accueil par un infirmier
- Vérification de votre identité et mise à jour de votre dossier médical.
- Signature des formalités administratives
- Remise de votre livret de suivi (Cahier de Dialyse Péritonéale)
- Visite de l'unité

SÉANCES D'ÉDUCATION



Après avoir établi votre planning de formation, l'infirmier commencera votre formation :

- Vous apprendrez quotidiennement les bons gestes pour devenir autonome.
- Vous pouvez être accompagné par un proche durant la formation.
- Votre matériel sera livré et installé à domicile avant la fin de la formation.
- Vous rencontrerez les différents acteurs de l'ATIR.

L'INSTALLATION À LA MAISON

Lors de votre première dialyse à domicile, un infirmier de l'ATIR viendra installer le matériel et organiser l'espace de soin avec vous. Il reviendra 15 jours plus tard pour s'assurer du bon déroulement de votre traitement.

À SAVOIR

Vous n'êtes jamais seul :

Choisir la dialyse péritonéale implique une formation complète pour vous (et/ou un proche) ou bien faire appel à un infirmier libéral.

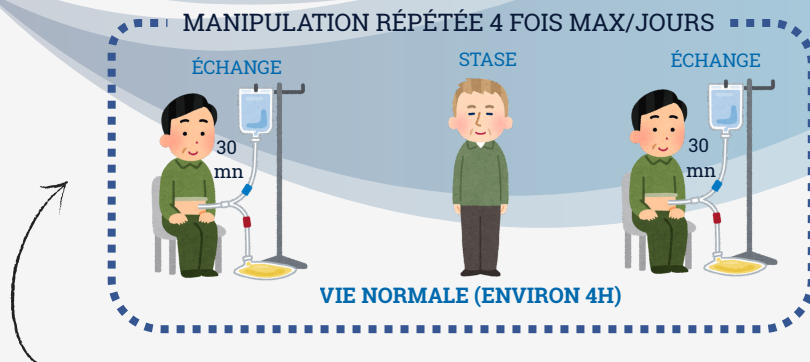
L'équipe soignante de l'ATIR NC reste disponible pour toutes vos questions afin de garantir votre sécurité et votre confort à la maison.

Tous les mois, vous bénéficiez d'une consultation médicale dans l'unité la plus proche de chez vous. En cas de soucis, vous pouvez contacter une astreinte infirmière 24/24.

MA SÉANCE DE DIALYSE PÉRITONÉALE

Généralement il y a 5 jours (ou 5 nuits) de traitement et 2 jours de pause dans la semaine (selon prescription)

DIALYSE PÉRITONÉALE CONTINUE AMBULATOIRE



LIVRAISON
DU MATÉRIEL



CONSULTATION
MÉDICALE

AU MINIMUM
1 FOIS PAR MOIS

LE PATIENT
SE DÉPLACE À L'UNITÉ
LA PLUS PROCHE

DIALYSE PÉRITONÉALE AUTOMATISÉE

CONNEXION LE SOIR
SUR CATHETER DE
DIALYSE

LA DIALYSE SE FAIT
PENDANT QUE LE
PATIENT DORT

LE MATIN LE PATIENT
SE DÉCONNECTE



Contrairement aux autres méthodes, la dialyse péritonéale est une technique souple qui s'adapte à votre propre rythme de vie. L'ATIR se charge de vous livrer le matériel à votre domicile. Vous choisissez les jours de dialyse et les jours de pause (conformément à votre prescription)



CONSEIL DIALYSE PÉRITONÉALE

Suivez bien les conseils que l'infirmier vous aura enseigné lors de votre formation en dialyse péritonéale.

ALIMENTATION



Fiche diététique

Nos experts en nutrition vous donneront des conseils sur ce que vous pouvez manger et boire. Scan le QR code pour en savoir plus. N'hésitez pas à en parler à notre équipe soignante.



ENVIRONNEMENT

Suivez bien toutes les informations données lors de votre formation ainsi que les instructions détaillées dans votre cahier de suivi. Pour éviter toute infection.

PRÉCAUTIONS AVEC MON CATHÉTER



- Nettoyez l'émergence du cathéter à l'eau et au savon. Attention à bien sécher l'ensemble. Si vous avez un pansement sur l'émergence, il faut le refaire tout les 2 jours.
- Vérifiez chaque jour l'état de la peau autour du cathéter*.

LA BAIGNADE



- Les baignades en mer comme en rivière sont possibles, en respectant évidemment certaines règles



Consignes de
baignade



VACANCES DES DIALYSES

Vous voulez partir en vacances ? C'est possible et l'ATIR est là pour vous accompagner dans votre projet. Si tel est le cas, parlez-en rapidement à nos équipes soignantes. Tout sera mis en oeuvre de notre côté pour que vous puissiez partir en toute tranquillité.

RENDEZ-VOUS



Vous êtes autonome autant que possible pour la prise de vos rendez-vous chez les spécialistes dans le cadre de votre parcours de soin. Nos équipes sont là pour vous accompagner si besoin.



LEXIQUE *

CHT : Hôpital principal où vous êtes suivi.

Cadre de Santé ou cadre de soin : Responsable des infirmiers et des agents du service de soin de l'ATIR qui vous prend en charge.

Frémissement de la fistule : Vibration légère dans la fistule (bon signe).

Cathéter : Petit tuyau pour permettre la dialyse. Il est en place dans votre ventre pour la dialyse péritonéale.

Poids sec : Votre poids normal qui est votre objectif à atteindre après une séance de dialyse.

Crampes : Douleurs des muscles pendant ou après la dialyse.



ABCDaire
du Résir.nc

L'équipe qui s'occupe de moi



« Seuls, nous ne pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire tellement. »

Helen Keller

Notre équipe ne vous soigne pas seulement, elle chemine avec vous.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?



LE MÉDECIN NÉPHROLOGUE

L'équipe médicale est responsable de votre suivi. Un médecin détermine vos traitements, vous voit régulièrement en consultation ou téléconsultation (au moins une fois par mois). Plusieurs médecins interviennent à l'Atir et tous travaillent ensemble, en équipe, pour vous offrir les meilleurs soins.



INFIRMIER

Un infirmier s'occupe de vous pendant la séance. Il surveille votre état (tension, pulsations, etc.) et s'assure que la dialyse se passe bien. Signalez-lui tout symptôme (vertiges, douleurs, fatigue, etc.). Il répond à vos questions et travaille avec le médecin. Certains infirmiers sont fixes, d'autres se déplacent entre les unités. Tous sont formés pour vous fournir les meilleurs soins.

PSYCHOLOGUE

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours de soins. Elle vous offre une écoute confidentielle pour aborder vos ressentis face à la maladie ou vos soucis personnels (famille, travail). Elle est disponible à votre rythme : directement pendant vos séances de dialyse ou lors d'entretiens privés.



AGENT DE SERVICE

L'agent de service vous accueille chaleureusement. Son rôle principal est de maintenir la propreté des locaux selon les règles d'hygiène mais aussi de vous aider à vous installer, vous accompagner pour le lavage des mains. Elle veille à votre confort et travaille avec l'infirmier pour assurer la continuité de vos soins.

ASSISTANTS MÉDICAUX

Les assistants médicaux vous aident à organiser vos rendez-vous et à suivre votre plan de soins. Ils interviennent lorsque vous avez besoin de vous déplacer, de changer d'unité.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

COORDINATRICE GREFFE

Elle est votre interlocutrice privilégiée si vous envisagez une transplantation. Elle vous guide à chaque étape : de l'information initiale à la constitution de votre dossier pré-greffe. Elle est aussi là pour informer et accompagner vos proches dans le cas d'un don vivant, et assure le lien avec le centre de transplantation.

EXPERT NUTRITION

Elle réalise un bilan de vos habitudes alimentaires pour vous guider au mieux. Elle vous apporte des conseils personnalisés pour adapter vos repas et vos boissons aux contraintes de la dialyse ou de la pré-greffe. Votre conjoint(e) ou la personne qui prépare vos repas peut assister à l'entretien.



ASSISTANTE SOCIALE

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez la solliciter sur les sujets suivants :

- **Les ouvertures de droits auprès : L'Aide médicale gratuite** (situations complexes), **CRHD (demandes liées au handicap)**, **CAFAT** (constitution des dossiers retraite, pensions d'invalidité...) **Pôle gériatrique** (dossiers pour bénéficier d'Auxiliaire de vie, aménagement de logement...)
- **Logement** : Demande de logement social, dossiers d'aide au logement...
- **Accompagnement autour des demandes de mesure de protection juridique auprès du tribunal** (de type curatelle ou tutelle)
- **Aides alimentaires**
- **Mise en place d'aides techniques à domicile**

Pour une prise de RDV, veuillez vous adresser aux assistants médicaux ou aux infirmiers qui feront le relai.



Mes Droits, Mes Devoirs et la Charte Patient

Engagé pour améliorer chaque jour
la vie des patients

« Le malade doit être considéré comme un partenaire de soin. »

Didier Sicard

VOS DROITS : COMPRENDRE ET PARTICIPER

À l'Atir, vous êtes acteur de vos soins. Voici les droits essentiels qui vous protègent et vous accompagnent.

INFORMATION ET CONSENTEMENT



Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques en cas de refus. Cette information conditionne l'acceptation ou le refus d'un traitement. Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez expressément demander à ne pas être informé.

REFUS DE SOINS



« Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment »

(Article L1111-4 CSP)

Il est de votre liberté de refuser les soins proposés. Votre médecin a l'obligation de respecter votre volonté après vous avoir informé des conséquences de vos choix et de leur gravité.



DROIT D'ACCÈS À VOTRE DOSSIER

Vous disposez du droit d'accès à votre dossier médical.

Adressez votre demande **par écrit**, à la Direction de l'ATIR à :

**43 bvd Wamytan,
Dumbéa-sur-Mer, BP 3996,
98846 Nouméa Cedex**

- **Joindre une copie** de votre carte nationale d'identité ou passeport,

- **Préciser les modalités de communication** que vous aurez choisies : communication par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez (en indiquant son nom et ses coordonnées), ou envoi de documents à son intention, consultation sur place (dans ce cas, un accompagnement médical facultatif vous sera proposé), envoi des documents à votre adresse.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les frais de reproduction et d'envoi en recommandé des documents vous seront facturés. Les délais d'envoi prévus par la loi sont de huit jours, à compter du moment où votre demande est complète, pour les dossiers de moins de cinq ans et de deux mois pour les dossiers constitués depuis plus de cinq ans.

PERSONNE DE CONFIANCE



(Depuis la loi du 4 mars 2002)

Vous êtes majeur(e) : vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une «personne de confiance» que vous choisissiez librement. Ce peut être un membre de votre famille, de vos proches, un ami ou votre médecin traitant. Le rôle de votre personne de confiance :

Si un jour vous vous trouviez dans la situation de ne plus pouvoir exprimer votre volonté : le médecin consultera en priorité la personne de confiance. Elle sera votre porte-parole. Vous devez donc l'informer sur vos volontés, et sur le rôle qui lui incombera si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer.

- Si elle accepte cette délicate mission elle devra cosigner le document la désignant.
- Si vous avez rédigé vos directives anticipées, il est nécessaire de lui remettre un exemplaire.

Si vous le souhaitez, votre personne de confiance peut également :

- assister à vos consultations et examens médicaux,
- vous aider dans vos décisions concernant votre santé,
- avoir accès, en votre présence, à des éléments de votre dossier médical, qu'elle ne pourra divulguer sans votre accord.

La désignation d'une personne de confiance n'est pas une obligation. Elle est révoquée à tout moment.



DIRECTIVES ANTICIPÉES

Depuis la loi Leonetti du 22 avril 2005, **toute personne majeure a la possibilité de rédiger, pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer elle-même sa volonté, des directives anticipées.** Ces droits ont été renforcés par la loi du 02 février 2016.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES SONT :

- Des instructions écrites que vous pouvez donner par avance concernant par exemple l'arrêt ou la limitation d'un traitement inutile ou le maintien artificiel de la vie.
- Prises en compte dès lors que vous n'êtes plus en état de vous exprimer
- Valables 3 ans
- Modifiables et révoqués à tout moment

Votre entourage, personne de confiance, votre médecin et tout le personnel qui vous entoure sont concernés. Tous peuvent être amenés à y réfléchir avec vous ou en tenant compte de votre avis, chacun ayant des rôles et des responsabilités distincts.

COMMENT LES RÉDIGER ?

Nous pouvons vous proposer un formulaire de recueil, il faut en faire la demande au médecin ou au personnel soignant. Vous pouvez aussi les rédiger sur papier libre.



INFORMATION DU PATIENT EN CAS DE DOMMAGE LIÉ AUX SOINS

Si vous êtes victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, le Code de la santé publique (article L1142-4) impose que vous soyez informé dans les 15 jours sur :

- Les circonstances et causes de survenue du dommage
- L'étendue réelle du dommage
- Les autres dommages potentiels à venir

Cette information vous sera délivrée lors d'un entretien réunissant au minimum vous, le médecin responsable de votre prise en charge. L'information délivrée est tracée dans votre dossier par un compte rendu résumant les propos tenus lors de l'entretien.



VOS RÉCLAMATIONS

Il est souhaitable de vous rapprocher des responsables du service afin de leur exprimer oralement vos griefs. Ils pourront alors vous apporter un complément d'information. En cas d'impossibilité de rencontre avec le responsable du service ou si vous n'êtes pas satisfait des explications qui vous ont été données, vous avez alors la faculté d'adresser une réclamation écrite au directeur de l'établissement.



SATISFACTION

Soucieuse de prendre en compte votre avis, l'Atir vous sollicitera régulièrement pour participer à des enquêtes de satisfaction.

Il y a un lien vers un questionnaire à la fin de ce livret. Connectez-vous et dites nous ce que vous en pensez



Quel que soit votre état de santé, vous méritez d'être accompagné avec dignité, compassion et respect.

MES DEVOIRS

Pour le bien-être de tous et le bon fonctionnement des soins

En choisissant l'Atir, vous vous engagez à collaborer avec l'équipe soignante et à respecter les règles de l'établissement, pour le confort de chacun.



RESPECT MUTUEL ET VIE EN COLLECTIVITÉ

La vie en collectivité impose des règles de bienséance et le respect mutuel. Toute relation doit être basée sur la politesse, la courtoisie, la confiance et le respect. En cas de litige, le dialogue doit toujours être privilégié. D'autres moyens d'expression sont à la disposition du patient (rencontre de la direction des soins, représentant patient, courrier à la direction...) cf rubrique réclamation.



HORAIRES DE SÉANCES

Les horaires des séances sont définis collectivement.

Ils tiennent compte du temps nécessaire à la séance de dialyse, à l'entretien des locaux et du matériel. Merci de respecter l'horaire d'arrivée. Les infirmiers sont autorisé(e)s à le rappeler lorsqu'ils le jugent nécessaire.



RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

L'Atir met à votre disposition des locaux et du matériel afin de vous assurer un accueil des plus adaptés et confortable. Nous vous invitons à respecter cet ensemble de moyens matériels mis à votre disposition.



HYGIÈNE

Le patient qui arrive en unité de soin doit adopter une hygiène corporelle correcte et porter des vêtements propres. Le patient s'engage à procéder au lavage des mains et de sa fistule conformément aux recommandations affichées.

Toutes les règles d'hygiène seront expliquées par l'équipe médicale et paramédicale. C'est pour votre santé et pour **préserver** celle des autres !



ABSENCE

Vous devez informer le personnel soignant de toute absence prévisible en ce qui concerne vos séances de dialyse et vos rendez-vous de suivi néphrologique. Nous pourrions adapter les **planning** et prévenir les personnes concernées.



RESPECTER L'INTIMITÉ DE SES VOISINS

La conception des unités de dialyse est réalisée pour favoriser la surveillance paramédicale. Nous demandons aux patients de respecter l'intimité de leurs voisins.

RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER LORS DE VOTRE SÉJOUR À L'ATIR



CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

Les consignes de sécurité sont affichées dans les unités de dialyse. Vous êtes invités à en prendre connaissance et à compléter votre information en sollicitant les personnels qui interviennent auprès de vous. Pour votre sécurité, le personnel de l'Atir peut être amené à réaliser des exercices d'évacuation pour lesquels nous demandons votre entière collaboration.



VIDÉO SURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité et prévenir les vols et intrusions, les unités de l'ATIR sont équipées de caméras de vidéosurveillance, notamment pour les accès à nos structures.



ETABLISSEMENT SANS TABAC

L'usage du tabac est strictement interdit au sein de l'établissement (locaux, abords des structures). Notre établissement participe ainsi à la santé de tous.



VOS EFFETS PERSONNELS

Nous vous déconseillons d'apporter argent et objets de valeur. Si vous décidez de les conserver, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de problème.



LA CHARTE DE DIALYSE

NOS ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Cette charte est notre engagement mutuel pour un parcours de soin de qualité. Elle a été rédigée avec des représentants de patients et de soignants. Elle répond aux attentes de chacun.

PARCOURS DE SOIN ET QUALITÉ DE VIE

Moi, professionnel de soin



- Je m'engage à bien vous accompagner dans votre parcours, pour vous aider à être le plus autonome possible et à accéder à la greffe si cela est possible.
- Je vous informe avec des mots simples, j'adapte ce que je dis à votre situation, et je reste à votre écoute.
- Je vous encourage à être autonome. Je vous accompagne pour vous aider, sans faire "à votre place".



Moi, patient

- Je participe activement à mes soins.
- Je prends soin de moi : je garde une bonne hygiène de vie, je prends mes médicaments et je vais à mes rendez-vous.
- Je m'informe et j'ose poser des questions sur mes soins.
- Je suis acteur de mes soins pour rester le plus autonome possible (j'aide aux transferts si je peux, etc.).

TRANSPARENCE ET QUALITÉ DES SOINS



Moi, professionnel de soin

- Je m'engage à respecter les bonnes pratiques de soin et à les améliorer.
- Je vous propose différentes techniques de dialyse. J'organise les soins pour faciliter vos vacances et, si possible, adapter vos horaires.
- Je facilite les soins près de chez vous et je privilégie les horaires du soir ou de nuit si vous travaillez.
- Pour la dialyse péritonéale (DP), nous adaptons le traitement à votre projet de vie.

Moi, patient



- Je lave ma fistule avant la dialyse et je respecte les règles d'hygiène de l'unité.
- Je préviens le plus tôt possible si j'ai un projet (vacances, etc.) et je respecte l'organisation et les horaires proposés.
- Si je suis à domicile, j'applique ce que l'on m'a appris et j'accepte les visites de suivi de l'équipe.

ACCOMPAGNEMENT, BIEN-TRAITANCE ET VIE COLLECTIVE



Moi, professionnel de soin



- Je suis bien-traitant, à votre écoute , et je vous traite avec respect. Je m'occupe de chaque patient de la même façon.
- Je respecte les différences de chacun (religion, ethnie...).
- Je ne parle pas une langue si des personnes présentes ne peuvent pas comprendre.
- J'aide à maintenir votre vie professionnelle, notamment en étant flexible sur les horaires.
- J'évalue votre satisfaction (par exemple, avec des enquêtes).
- Je considère que bien manger est un soin. Je vous propose un repas ou une collation adaptée.
- Je vous propose des soins de support si besoin (diététique, support psychologique et sociale...).
- Lutter contre votre douleur (physique ou morale) est une priorité.
- Je fais attention à votre confort (bruit, température) , à votre intimité et à la confidentialité.
- Je n'utilise pas mon téléphone personnel pendant vos soins, par respect et pour l'hygiène.
- Je m'engage à garder les locaux propres et à respecter les règles d'hygiène.
- Je collabore avec les ambulances pour votre transport.

Moi, patient



- J'exprime mes besoins calmement, avec respect et politesse.
- Je respecte les autres (patients et soignants), quelles que soient leurs origines ou croyances.
- Je parle dans la langue qui me permet de me faire comprendre par tout le monde
- J'informe les soignants de mes horaires de travail pour trouver le meilleur planning.
- Je participe aux enquêtes de satisfaction.
- Je considère mon alimentation comme un soin. Je respecte les règles de l'unité pour les repas.
- Je signale aux soignants quand j'ai mal.
- Je respecte le repos de mes voisins. Je mets mon téléphone en silencieux ou vibreur.
- Je respecte le travail des agents d'entretien et j'utilise les poubelles pour garder l'unité propre.
- Je prévois mon unité si je change d'ambulance.
- Si je suis à domicile, je gère mon stock de matériel sans gaspiller.

À SAVOIR

PERSONNE DE CONFIANCE VS PERSONNE À PRÉVENIR

- Une personne majeure en qui vous avez une confiance
- Elle parle en votre nom et défend votre volonté.
- Son nom est dans votre dossier médical.
- UNIQUEMENT si vous n'êtes plus capable d'exprimer votre volonté (coma, confusion, perte de conscience...).
- Obligatoirement PAR ÉCRIT. Vous devez remplir, dater et signer un formulaire officiel.
- Pour que votre volonté soit respectée, même quand vous ne pouvez plus parler.
- Elle assiste aux entretiens médicaux avec vous (si vous le souhaitez) et elle est consultée en priorité si vous êtes inconscient.
- N'importe qui : famille, un ami, un voisin.
- C'est un simple contact.
- Son nom est dans votre dossier administratif
- À tout moment. L'équipe l'appelle dès qu'elle a besoin de joindre un proche (information...).
- Oralement, à l'accueil. C'est une simple formalité administrative.
- Pour que l'équipe soignante ne vous laisse pas isolé et puisse informer vos proches.
- Elle n'a aucun pouvoir de décision et n'est pas consultée pour les soins.

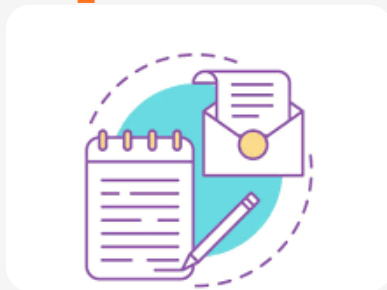
DIRECTIVES ANTICIPÉES

C'EST QUOI ?

Ce sont vos volontés, écrites à l'avance, concernant les traitements que vous acceptez ou refusez pour votre fin de vie, au cas où vous ne seriez plus capable de vous exprimer.

Cela vous permet de garder le contrôle sur les décisions médicales qui vous concernent même lorsque vous ne pouvez plus parler.

Mon Espace Personnel



« La vie est comme faire du vélo : pour garder l'équilibre, il faut continuer à avancer. »

Albert Einstein

Vos objectifs sont la boussole qui donne ce mouvement à votre soin.

MES CONTACTS



MES NUMÉROS UTILES :

Infirmiers :

Mon Unité :

Ambulances :

Mon médecin Traitant :

Ma personne de confiance :

Ma personne à prévenir :

CHT Néphrologie : 25.62.78

CHN Koné : 42.10.00

SAMU : 15



43 Boulevard Joseph Wamytan

– 98 830 Dumbéa

Tél. : 28 25 38

Mail : contact@atir.asso.nc

Secrétariat médical :

Tél. : 25 72 81

Mail : secmed@atir.asso.nc



DONNEZ VOTRE AVIS

Votre avis nous interesse,
aidez nous à améliorer nos
outils et notre prise en
charge



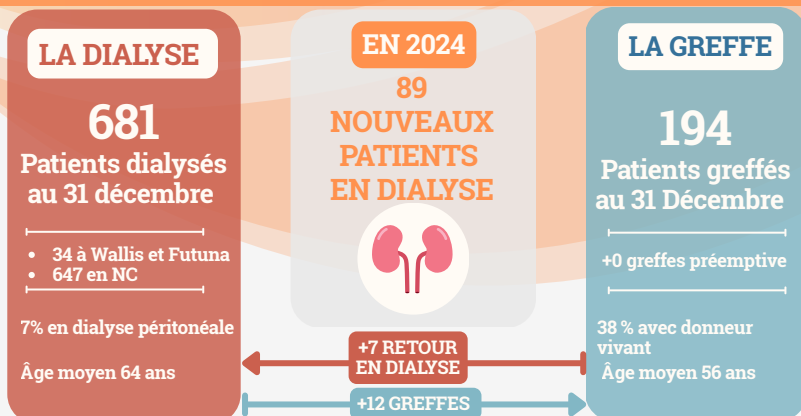
Questionnaire de satisfaction



RESIR

Réseau de l'insuffisance rénale
en Nouvelle-Calédonie

INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET WALLIS ET FUTUNA CHIFFRES DE 2024



Le Résir est le Réseau de l'insuffisance Rénale en Nouvelle-Calédonie.
Il s'agit d'une association de Loi 1901, créée en 2005, financée par
l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie.

QUI SOMMES NOUS ?

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins 5 membres exerçant dans les structures de néphrologie du territoire (ATIR, U2NC, CHT) et élus pour 2 années par l'assemblée générale.



Facebook



<https://resir.nc/>

RÉSIR NC

Tél : 75.65.54

Mail : contact@resir.nc

MISSIONS DU RÉSEAU

- Contribuer au suivi épidémiologique de la maladie rénale chronique
- Organiser des actions d'information du public (prévention IRC, don d'organe et transplantation)

Besoin de faire une intervention ou de la prévention lors d'un événement ou autre contactez nous.

- Formation de l'ensemble des soignants impliqués dans la prise en charge des patients souffrants d'insuffisance rénale.
- Coordination des soins par l'aide à la mise en réseau des professionnels de santé.

ASSOCIATIONS PATIENTS

Les associations des patients



Vous êtes greffé ou dialysé ? Vous avez besoin de parler ?

- Une association peut vous aider. Là-bas, vous trouverez d'autres patients. Ils ont vécu la même chose que vous. Ils vous soutiendront.

Vous avez envie d'aider les autres ? Vous voulez utiliser votre expérience pour faire le bien ?

- Vous pouvez devenir bénévole. C'est le meilleur moyen d'aider. N'hésitez pas à les contacter. Appelez-les. Vous pourrez aider d'autres personnes.



Contact des associations
patients



Les autres opérateurs de la dialyse locale

L'ATIR assure la prise en charge de la dialyse en Nouvelle-Calédonie aux côtés de 2 autres opérateurs : le CHT et l'U2NC.



CHT.nc



U2NC.nc

[illegible]



Association pour la prévention et le
traitement de l'insuffisance rénale
en Nouvelle-Calédonie et Wallis et
Futuna

Toute l'équipe de l'ATIR vous remercie sincèrement pour la confiance
que vous lui accordez.

Chaque jour, nous mettons tout en œuvre pour que votre prise en
charge se déroule dans un climat d'écoute, de respect et de
bienveillance.

Votre parcours en dialyse est avant tout une rencontre humaine.
Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner, vous soutenir et
vous aider à vivre au mieux chaque étape de votre traitement.

N'hésitez jamais à partager vos questions, vos ressentis ou vos
besoins : votre parole compte et contribue à améliorer la qualité de
votre prise en charge.

« Ce n'est pas ce qui nous arrive qui compte, mais la manière dont nous y faisons face. »
Epictète

L'équipe de l'ATIR
À vos côtés, chaque jour, avec bienveillance.

NOUVELLE-CALÉDONIE



43 Bvd Wamytan
98830 Dumbéa sur Mer
Tél. +687 28 25 38
www.atir.asso.nc

WALLIS ET FUTUNA

